

Aide à l'acquisition- amélioration



Grand Lieu Communauté

Aude CHASSERIAU

1 rue de la Guillauderie

PA de Tournebride – CS30003

44 118 LA CHEVROLIERE

02 51 70 91 11

grandlieu@grandlieu.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIFS DE L'ACTION

L'action prévoit le versement d'une subvention de Grand Lieu Communauté aux propriétaires bailleurs dans leurs projets de rénovation et de remise sur le marché locatif de logements sociaux. L'aide est réservée aux opérations de logements sociaux financées en PLUS ou en PLAI.

L'aide est envisageable sous deux modalités :

- L'acquisition du bâti est faite par un opérateur. Grand Lieu Communauté verse une aide à l'opérateur pour la réalisation des travaux nécessaires à la remise sur le marché.
- Grand Lieu Communauté verse une aide aux communes pour l'acquisition du bâti. Les travaux nécessaires et la gestion locative sont ensuite confiés à un opérateur par le biais d'un bail à réhabilitation.

Les propriétaires bailleurs bénéficient également d'une aide de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) dans le cadre du conventionnement social du logement. L'objectif de cette aide est de compenser une partie des surcoûts engendrés par l'acquisition-amélioration par rapport à une opération de logement neuf.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Grand Lieu Communauté

TYPE DE BENEFICIAIRES

Propriétaires bailleurs.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Conventionnement de logements vacants en logements sociaux.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

10 % du prix de revient de l'opération (plafond à 10 000 € par logement).

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Grand Lieu Communauté – Anah – Citemétrie.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

NC

BILAN DE L'ANNEE PRECEDENTE

NC

